

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c.	Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 »	13 »
Trois mois, — . . .	5 25	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M^{rs} ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Les plénipotentiaires du Danemark, M. Quaade et le colonel Kaufmann, ont échangé, le 25, leurs pouvoirs avec les représentants de l'Autriche et de la Prusse. Mardi, les délibérations ont commencé sur les conditions de la paix.

D'après toutes les informations que nous trouvons dans la presse étrangère, c'est le gouvernement autrichien qui a communiqué au gouvernement danois les conditions de paix qui seules peuvent servir de base utile à une conférence.

Voici ces conditions, qui diffèrent peu de celles déjà indiquées, il y a deux jours, d'après les feuilles de Berlin, et que nous ne répétons ici que parce qu'elles sont formulées avec plus de précision :

Séparation complète des duchés de Sleswig, Holstein et Lauenbourg, du Danemark, avec l'exclusion des enclaves jutlandaises, situées dans le nord du Sleswig.

Etablissement d'un Etat particulier, sous la souveraineté du prince dont les droits seraient reconnus par un tribunal fédéral.

La Prusse rembourse à l'Autriche les frais de guerre, qui s'élèvent pour cette puissance à 7 millions d'écus.

Le duché de Sleswig sera occupé par les troupes prussiennes, et les finances du duché seront gérées par des fonctionnaires prussiens jusqu'à ce que le surplus des recettes soit monté à la somme de 27 millions de thalers (le thaler vaut 3/5) que la Prusse réclame pour le paiement des frais de guerre.

La forteresse de Rendsbourg deviendra forteresse fédérale, mais elle sera occupée par des troupes prussiennes.

Le port de Kiel deviendra une station pour la flotte prussienne, qui y établira ses docks.

Ainsi, l'Autriche sera immédiatement indemnisée et complètement désintéressée. La Prusse attendra que le futur et nouveau duc de Sleswig, de Holstein et de Lauenbourg, soit en mesure de la rembourser. Mais elle pourra facilement se montrer patiente, puisque de fait c'est elle qui possèdera le Sleswig, jusqu'à ce que le remboursement soit effectué.

Enfin, la Prusse gagne à ce dénouement la possession d'un grand port dans la Baltique et l'occupation d'une importante forteresse fédérale dans le Sleswig, celle de Rendsbourg.

Cette dernière prévision explique le fait de la prise de possession anticipée de cette place par les troupes prussiennes.

Nous croyons inutile d'ajouter ici aucun commentaire à ces renseignements. Nous ne sommes pas encore assez sûrs de leur exactitude complète pour raisonner d'après des projets qui pourraient être modifiés en partie.

Nous nous bornerons à faire remarquer d'une part que ces projets ne donnent rien à l'Autriche et promettent beaucoup à la Prusse, et, d'autre part, qu'ils sont en opposition formelle avec le langage que ces deux puissances tenaient à l'origine du conflit dano-allemand. Mais, encore un coup, attendons pour les juger et les apprécier d'être certains qu'ils sont réels.

La question des Duchés et les affaires d'Amérique ont été l'objet de nouvelles interpellations dans le parlement britannique.

Dans la chambre des pairs, lord Stratheaden demande si les traités qui garantissent la possession du Sleswig au Danemark et le traité de 1852 doivent être considérés comme n'ayant plus aucune valeur. Il réclame, en même temps, la communication de toute la correspondance récemment échangée avec les autres puissances, relativement à ces traités.

Lord Granville refuse d'entrer en discussion avec lord Stratheaden sur la question de savoir si l'honneur de l'Angleterre a été abaissé, attendu que les deux chambres se sont récemment prononcées à cet égard. Mais il ajoute, que l'Angleterre se trouvant la seule puissance disposée à observer le traité de 1852, il n'est pas douteux que ce traité ait subi des modifications.

Dans la chambre des députés, M. Lindsay demande si l'intention du gouvernement est de faire des efforts, de concert avec d'autres puissances européennes, pour amener une suspension des hostilités en Amérique.

Lord Palmerston répond que le gouvernement déplore profondément les sacrifices d'hommes et de trésors qui se font en Amérique, ainsi que la détresse produite en Angleterre par ces événements, mais que, dans l'état actuel des choses, il n'y a aucun avantage à entamer des négociations de concert avec toute autre puissance, pour offrir une médiation ou pour intervenir de toute autre manière dans le but d'amener la fin de la guerre.

On assure à Munich que le jeune roi de Bavière a l'intention de passer, dans le plus strict incognito, quelques années dans divers

Etats de l'Europe. Il resterait complètement étranger, pendant ce temps, aux affaires du gouvernement, et il serait institué une régence à la tête de laquelle serait placé le prince Luitpold.

Le parti libéral n'envisage pas sans appréhension cette absence prolongée du jeune roi.

Nous savons de source certaine que le gouvernement français négocie en ce moment avec le gouvernement pontifical un traité de commerce et d'échange qui constituera pour les deux pays une sérieuse et utile amélioration dans leurs relations réciproques.

On mande de Marseille, le 26 juillet :

Les lettres de Rome du 25 disent que le général de Montebello part dimanche en congé pour deux mois et que le Pape doit revenir le 10 août à Rome pour assister à l'inauguration de la basilique Saint-Laurent.

Le Saint-Père a reçu à Castel-Gandolfo la famille royale de Naples et l'infante de Portugal.

A Naples, les garibaldiens menaçaient de faire une démonstration, mais l'attitude ferme de l'autorité les retenait.

Nous recevons des nouvelles de Tunis qui démentent formellement le bruit d'un mouvement rétrograde opéré, disait-on, par les troupes envoyées par le bey contre les insurgés. Ces troupes sont toujours dans l'intérieur, et elles n'ont pas été attaquées, par suite du mot d'ordre qui paraît avoir été donné aux Arabes d'éviter toute rencontre avec elles.

PROFANE.

UNE PASSION FUNESTE

(Suite.)

— Il partira donc, Rogard, et, en effet, cela vaut peut-être mieux. Je suis bien décidé à changer de vie; pourtant ce n'est pas chose facile après avoir tant différé. Ce malheureux poison, sais-tu depuis combien d'années il brûle mes veines? D'abord, avant mon mariage, ce n'était que sept à huit nuits par mois... mais ensuite, oh! comment les compter!... J'avais la fièvre, une fièvre ardente, continue, et cherchant à l'éteindre dans les flacons, je la rallumais toujours. Cet état d'exaltation et de délire n'était pas exempt d'émotions fâcheuses; j'avais souvent de grandes colères qui me portaient à la tête et me serraient la gorge comme si j'allais étouffer. Toutefois, je connaissais le remède, et une dose plus forte m'apportait à la fois l'engourdissement et l'oubli. — L'oubli! comprends-tu ce qu'il vaut pour un homme dont la mémoire ne peut s'éveiller sans que la rougeur lui monte au visage. Tu m'as vu

morne, affaissé, anéanti en quelque sorte depuis que j'habite la campagne... Sais-tu pourquoi?... C'est qu'en renonçant aux liqueurs spiritueuses, j'avais retrouvé mes souvenirs. Je n'ai plus rien à cacher devant toi depuis ce qui vient de se passer ici. Plains-moi, Rogard! Je ne boirai plus; je n'aurai plus recours, pour m'étourdir, au poison qui fait oublier; mais avec ma raison, l'idée de mes fautes et de l'abaissement qui s'en est suivi, me sera toujours présente. Oui, plains-moi, car mon existence ne peut être que misérable, et, pour comble de malheur, aux heures d'accablement et de désespoir, je n'aurai plus auprès de moi mon fils, mon petit Sény, si gai dans son innocence!

Le charbonnier passait sa rude main sur ses yeux, et cherchait en même temps dans son cœur les paroles les plus consolantes. Cet état de fatigue morale et d'isolement serait passager, il fallait l'accepter courageusement en expiation des fautes commises jusqu'au moment où la santé, le bonheur et la considération rentreraient avec l'enfant dans le sombre manoir de Kaniblek. Le vieillard sut arracher au châtelain l'autorisation de parler le jour même à la pauvre mère de l'avantage qu'il y aurait pour Sény à suivre les leçons du vieux prêtre. Gaëtan, d'ailleurs,

ne savait comment aborder une question pénible; il prévoyait des objections, des résistances, et il ne se sentait pas assez de lucidité d'esprit ni de force de volonté pour les discuter et les vaincre. Le soleil brillait maintenant de tout son éclat sur les sommets déserts. Rogard indiqua au châtelain un sentier qui devait le ramener sur le chemin du rendez-vous de chasse; et après avoir marché seul environ trois quarts d'heure, en suivant toujours la même chaîne de montagnes, le charbonnier se trouva devant la porte de sa chaumière, où sa femme et plusieurs enfants l'attendaient.

III. — LA CHANSON DU CAQUEUX.

Le soleil, que nous avons vu se lever derrière les sapins du Vallon-de-l'Enfer, montait à l'horizon, donnait un plus vif éclat à l'azur d'un beau ciel, et répandait autour du manoir de Kaniblek, sur les mille teintes de verdure particulières à l'automne, des flots de lumière chaude et d'autant plus agréables à voir, qu'on n'avait plus longtemps à en jouir. Mme de Kaniblek mit dans une corbeille du pain, des fruits, un gobelet, et, prenant la main de son fils, elle sortit pour le promener dans la campagne, et lui faire oublier, par des distractions nouvelles, la

scène de la veille. Tous les enfants aiment à circuler en plein air, à aller devant eux sans voir les limites de la promenade; car, je crois déjà l'avoir fait remarquer, il y a bien des rapports entre le caractère des enfants et celui des oiseaux; ni les uns ni les autres ne s'arrangent de tourner sans cesse et sans avancer entre les barreaux d'une cage. Prendre la volée dans les bois, n'était pas une chose moins désirable pour Sény que pour les bouvreuils ou les ramiers retenus en prison pour le divertir; et dont il opérât de temps en temps la délivrance. Un peu soucieux à son réveil, lorsque sa mère l'avait pris pour l'habiller, le petit garçon avait retrouvé sa gaieté habituelle, à la promesse d'un goûter sur l'herbe, au bord de la source. Il s'en allait donc sautant plutôt que marchant, le nez en l'air, les joues animées, les yeux brillants de plaisir. Ses cheveux blonds, soulevés par le vent et par le mouvement qu'il se donnait, se répandaient en boucles sur son frais visage. Il chantait; il poussait mille exclamations de joie, et frappait, à chaque instant, ses petites mains l'une contre l'autre, comme pour applaudir à tout ce qu'il rencontrait.

Il faut convenir aussi qu'on applaudit beaucoup de choses, qui ne valent ni les bords du Blavet ni la

L'insurrection existe toujours, mais elle ne fait aucun progrès. Cependant la présence d'un grand nombre de navires à la Goulette et la stricte surveillance exercée sur les côtes maintiennent la tranquillité sur presque tous les points importants.

Nous empruntons à l'Union de l'Ouest les correspondances suivantes :

Gènes, le 18 juillet. — Y a-t-il réellement un complot Garibaldien ? Le gouvernement y est-il pour quelque chose ?

Je vous ai dit quelques mots à ce sujet dans ma précédente lettre, je vous ai rapporté les bruits qui circulaient, les indices que j'avais recueillis ; depuis, j'ai complété mes informations en m'adressant à des sources sûres, et voici des détails que je puis vous garantir :

Le parti d'action étranger, c'est-à-dire les Hongrois et cette masse flottante de réfugiés, véritable écume des nations que le flot révolutionnaire a déversée sur l'Italie, a préparé de longue main un soulèvement. Son plan consiste à envahir les provinces autrichiennes voisines de l'Adriatique et qui confinent au Montenegro et à la Serbie ; on n'attaquerait pas Venise, où la résistance serait trop forte ; on se jetterait sur la Dalmatie, pour de là pénétrer au cœur de l'Autriche en traversant l'Illyrie et le Tyrol. Le gouvernement de Turin n'ignorait pas ces projets et fermait les yeux sur les préparatifs des révolutionnaires. C'est à la faveur de cette complicité tacite que les enrôlements ont pu se faire sans obstacle jusque dans ces derniers temps ; les armes et les munitions arrivaient de toutes parts ; on envoyait des agents pour étudier les lieux et pour déterminer les points de débarquement ; bref, tout marchait comme pouvait le désirer le parti garibaldien.

Le cabinet de Turin cependant n'était pas sans comprendre ce qu'il y avait de chimérique dans un pareil projet ; mais il se disait, à part lui, qu'il ne risquait rien en laissant se produire cette tentative ; que si par hasard elle réussissait, si l'attaque devenait sérieuse et amenait un soulèvement, jamais une occasion plus propice ne se fût présentée pour attaquer la Vénétie. Il paraît même qu'on se promettait à Turin d'entraîner la France dans ce complot. Mais, dès la première ouverture, on s'aperçut qu'on ne pouvait pas compter sur cette connivence. Le cabinet des Tuileries repoussa toute idée de coopération et déclara au gouvernement de Victor-Emmanuel que l'Empereur ne soutiendrait ni directement, ni indirectement un acte d'agression contre l'Autriche ; que si l'Italie en prenait l'initiative, elle le ferait à ses risques et périls. On fut un peu désappointé à Turin et on avertit Garibaldi de ces dispositions, en l'engageant à attendre.

Gènes, 20 juillet. — On ne se fait pas d'idée des turpitudes qui se commettent ici dans les régions officielles. La corruption y

existe à l'état d'épidémie, tout se vend, tout s'achète au poids de l'or, même les consciences. Jamais sous le Bas-Empire on n'a vu chose semblable. Un de ces jours l'Europe connaîtra le chiffre des subventions données aux journaux de tous les pays. Déjà cette publication a été faite, mais partiellement. On estime aujourd'hui que la presse ne coûte pas au budget italien moins de 9 millions de francs annuellement. Les journaux mêmes les plus révolutionnaires de l'étranger, sachant qu'il y a là une mine à exploiter, veulent se faire payer très-largement leurs services ; tel journal qui passe pour très-indépendant est à la solde de Turin, et il n'y aurait qu'à ouvrir le registre des fonds secrets pour savoir à combien sont cotées toutes ces indépendances.

Pour en revenir à l'affaire des concessions de chemins de fer, là du moins nous arriverons à connaître toute la vérité, car la compagnie Tablot, qui a été écartée par ces manœuvres inqualifiables, s'est procuré, à ce qu'on m'assure, des documents authentiques qui, s'ils ne peuvent être publiés en France, le seront à Bruxelles et peut-être même dans un grand journal de Londres.

Les projets militaires dont je vous ai déjà parlé sont en ce moment l'objet d'études très-suivies au département de la guerre ; il règne une grande activité dans les bureaux et de nouvelles commandes viennent d'être transmises aux arsenaux. Les crédits votés seront infailliblement dépassés. On ne parle de rien moins que de fortifier à nouveau plusieurs places du côté de la frontière autrichienne. Des officiers du génie sont déjà partis dans cette direction.

On écrit de Paris à l'Indépendance Belge :

Il est question d'une brochure officielle dont les éléments se prépareraient en ce moment à Vichy, et qui aurait toute l'importance de celle qui a paru sous le titre : *Le Pape et le Congrès*, bien que la rédaction n'en soit pas confiée au même écrivain.

S'il faut en croire le même bruit, cette brochure aurait pour but de faire observer que le vieux droit diplomatique ne peut survivre aux anciens traités, déchirés tous les jours ; que l'on ne paraît pas disposé généralement à reconnaître le nouveau droit populaire fondé sur l'appel aux vœux des populations ; qu'en conséquence, il serait urgent, si l'on ne veut pas livrer le monde civilisé au caprice du plus fort, de constituer un code politique nouveau, basé sur la juridiction d'un tribunal suprême qui ne pourrait avoir que la forme d'un congrès.

La brochure appuierait avec instance sur les graves inconvénients, sur les dangers de lutte et bouleversement européen qui résulteraient d'une fin de non-recevoir indéfinie opposée à toute tentative de reconstitution d'un droit international destiné à être respecté par tous les gouvernements civilisés.

Il y avait sans doute quelque chose de vrai dans ce que je vous disais de la collation de titres à de hauts dignitaires de l'Empire ; on a beaucoup remarqué que la France, hier, avait donné la dénomination de comtesse à M^{me} Drouyn de Lhuys, et M. Mocquart vient de prendre le titre de baron.

Nous avons signalé la fin de l'insurrection dans le sud de la province d'Oran. La sage attitude des tribus sahariennes l'a non-seulement empêchée de se propager, mais elle a été d'un concours utile pour nos colonnes en opérant des razzias sur les tribus insurgées de la lisière du Tell.

Quelques fractions des Harrars ont de nouveau fait défection le 12 juillet ; mais, le marabout Si Lalla ayant été repoussé à Frenda, les insurgés se sont réfugiés dans le Sud. C'est probablement la dernière tentative de ce genre que nous aurons à enregistrer.

Le général commandant la province d'Oran a publié l'ordre du jour ci-après :

« Au quartier général à Oran, le 12 juillet 1864.

» Soldats de la division d'Oran ! En vous annonçant de Zemmoral que la campagne commencée en avril était terminée, je vous faisais pressentir que S. M. l'Empereur daignerait apprécier à leur valeur les services que vous avez rendus au pays.

» Mon espoir a été dépassé.

» Sa Majesté a bien voulu m'écrire à cette occasion une lettre que je m'empresse de vous communiquer, sachant bien que la part d'éloges qui m'y est attribuée vous revient en entier :

« Fontainebleau, 5 juillet.

» Mon cher général, je ne veux pas tarder à vous féliciter de l'heureuse campagne que vous venez de terminer. J'avoue que j'ai été quelquefois inquiet de vous savoir si loin dans le Sud par une si grande chaleur, mais j'avais confiance dans les talents et l'énergie du général qui commandait la colonne.

» Exprimez aux troupes sous vos ordres ma satisfaction, et croyez, mon cher général, à mon amitié.

» NAPOLÉON.

» Le général commandant la division, DELIGNY.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* annonce que « des ordres viennent d'être donnés dans les ports militaires pour expédier les bâtiments nécessaires au transport des troupes qui doivent être ramenées du Mexique.

» Ces bâtiments partiront de France dans les premiers jours d'août.

Ces ordres sont la conséquence de la pacifi-

cation du pays et de l'installation d'un gouvernement définitif.

— L'arrivée du roi d'Espagne à Paris aura lieu le 16 août prochain. Le séjour de Sa Majesté catholique à la cour des Tuileries sera probablement de quatre jours. On dit qu'à cette occasion il y aura une grande fête à l'Hôtel-de-Ville, une représentation de gala à l'Opéra, et deux fêtes princières, dont l'une aurait lieu dans le palais de Versailles.

— On lit dans la *Vigie* de Cherbourg :

Trois navires américains du Nord, le *Nagara*, le *Sacramento* et le *Kearsarge*, et quatre navires du Sud, la *Georgia*, la *Florida*, *Nouvel-Alabama* et le *Général-Lee*, croisent en Manche et ont été rencontrés par plusieurs bâtiments de commerce.

On s'attend à un combat d'un moment à l'autre.

Chronique Locale.

NOTRE-DAME DE NANTILLY
ET LE ROI LOUIS XI.

Regardez-la, cette basilique, chers lecteurs, car elle mérite ce nom : regardez-la, d'abord en perspective et du Pont-Fouchar, ombragée qu'elle est par deux ormes séculaires qui décorent son portique roman.

Suivez, après, la vieille chaussée St-Lazare ; montez le calvaire qui attend une restauration déjà tardive ; remarquez ces losanges de pierre qui composent la maçonnerie d'une portion de la façade que surmonte le clocher.

Elles annoncent, au dire de Bodin, « une construction du cinquième ou du sixième siècle. »

Eh bien, non ! l'archéologie nous a enseigné, depuis les recherches de notre consciencieux historien, que ces losanges figuraient encore dans plusieurs édifices religieux du onzième siècle et nous pouvons, sans crainte d'erreur, fixer la naissance du monument à cette dernière époque.

Son portique primitif, sa nef principale accusent cet âge. Quant à la nef latérale, l'ogive dit nettement qu'elle appartient au quinzième siècle : au reste, un roi de France a eu soin d'en attester la date, si on en pouvait douter.

— *Cy est l'oratoire du roy Louis XI !* —

Telle est l'inscription placée au-dessus d'un pendentif, brisé, du petit cloître qui s'offre aux yeux du visiteur, à son entrée dans la seconde nef de l'église : les voussures comme les peintures murales du réduit princier, affecté maintenant à des dépôts mobiliers, contrastent avec ce moderne usage. Elles attendent, et les fonds de l'État et les soins habiles de l'architecte diocésain, pour reprendre un cachet, qui rendra, à l'un des beaux monuments de notre ville, son caractère historique et architectural.

forêt de Quénécan. Sény ne songeait guère à la beauté des montagnes, des blocs de rochers et des grands bois ; il s'occupait peu des effets de lumière et d'ombre dans les feuillages nuancés de vert, d'or et de pourpre ; ce qui l'arrêtait, ce qui le faisait tressaillir d'aise, bondir sur lui-même, c'étaient des trésors proportionnés à sa petite taille, qu'il fallait considérer de près, et qui, par cela même, avaient tout l'attrait d'une découverte. Des grappes de corail suspendues aux branches d'un vieux houx eurent l'honneur de sa première exclamation ; ensuite, ce fut une bergeronnette courant sur les plantes aquatiques qui flottaient à la surface d'un ruisseau. Un peu plus loin, là où le ruisseau formait cascade, il fallut voir les truites remonter le courant, se poursuivre, jouer dans un rayon de soleil, tandis que, sur les mêmes eaux, la demoiselle au corsage svelte et scintillant guettait la mouche imprudente, tantôt se servant, pour l'atteindre, de ses ailes légères, tantôt nageant à l'aide des rames qui l'entraînent avec tant de rapidité.

Si vous êtes obsédé par de tristes prévisions ou de pénibles souvenirs, croyez-moi, isolez-vous quelques heures avec un petit enfant, et votre esprit retrouvera, pour un moment au moins, la sérénité

dont la perte est si douloureuse. Impossible de résister longtemps à la gâté communicative de l'enfant ! Il court en vous invitant à le poursuivre : comment ne pas courir avec lui ! Il veut rire, chanter, danser : comment dire non s'il commence tout seul, et vous supplie en tendant la joue ? On cède par un sentiment de complaisance ; puis, une fois lancé dans les jeux, on s'aperçoit qu'on y prend goût pour soi-même et qu'on s'en trouve bien. Eléonore, elle aussi, devait à la gâté de son fils des instants de félicité, les seuls de son existence humiliée et sombre. En voyant Sény prendre un intérêt si vif aux évolutions des truites, elle donnait elle-même toute son attention à ce spectacle ; et quand l'enfant, couché à plat ventre au bord du ruisseau, rampait jusqu'à elle en poussant des cris de plaisir, elle riait avec lui, comme l'eût fait la plus heureuse femme.

Trop de cris et des pierres jetées dans l'eau ayant écarté les poissons, il fallut s'occuper d'autre chose. On mangea, et Dieu sait avec quel appétit ! Le repas achevé, Sény déclara qu'il allait chanter une chanson qu'il avait apprise de Rogard, exprès pour la dire à sa mère. Mme de Kaniblek promit d'écouter avec attention.

— C'est la chanson du Caqueux, dit Sény ; je n'en

sais pas d'aussi longues ni d'aussi belles.

La chanson du Caqueux est en langue bretonne. Un de nos amis l'a traduite, et je vais la transcrire ici dans toute sa naïveté. On sait que le nom de Caqueux ou Cacoux s'appliquait, en Bretagne, aux malheureux atteints de la lèpre, ou que l'on supposait issus de parents lépreux. Cette dernière origine passe pour être celle des cordiers, contre lesquels s'est élevé longtemps le préjugé populaire.

I.

« En revenant du pardon, je rencontre un joli petit bossu. Il portait un chapeau de castor ; je ne savais pas qu'il fit des cordes.

» Il avait un pourpoint de velours : je ne savais pas qu'il fût caqueux. — Et lui s'approchant de moi : Petite fille, voulez-vous vous marier ?

» Oh ! ce n'est pas dans les carrefours que se font les mariages ! mais dans l'église ou tout au moins au portail, devant les saints et les saintes.

» Nos parents des deux côtés nous servant de témoins, et un prêtre ou deux faisant la cérémonie.

» Mon père et ma mère vivent : leur consentement ne me serait pas de trop.

II.

» Mon pauvre père répondait à la demande du joli petit bossu : — Ce n'est pas à des vagabonds que je compte donner ma fille ;

» Mais à quelque brave garçon appartenant à une bonne famille du pays.

» — Eh bien ! moi, je suis un fils de bonne lignée, tant par ma mère que par mon père.

» Chez mon père il y a dix-huit bassins, et l'on ne mange que du pain léger.

» Donnez-moi votre fille nu pieds ; j'ai de l'argent pour lui acheter des habits.

III.

» Quand j'approchais de la Caquinerie, j'entendis le bruit des rouets.

» Et je demandai naïvement à mon mari : — Y a-t-il ici quelque maison de Caqueux ?

» Et lui se retournant et m'appliquant des soufflets : — Je vous apprendrai, petite fille, à traiter mon père de Caqueux.

IV.

» A mon arrivée à la Caquinerie, je ne savais pas tourner les rouets. Maintenant je les tourne et re-

Louis XI visitait donc Nantilly? Oui, chers lecteurs! Ce singulier et puissant monarque qui a réuni notre Anjou à la couronne de France: il a quitté bien souvent sa forteresse du Plessis-les-Tours pour venir, seul et sans gardes, s'agenouiller devant cette antique Notre-Dame.

Là, il a prié: les yeux baissés sur un chapeau rapé, bas de forme (sa coiffure ordinaire) autour duquel un cordon noir, bouclé, retenait des amulettes en métal de plomb qui formaient son reliquaire accoutumé.

Et plus d'une fois, il est sorti de cet oratoire, suivant tout rêveur notre Grand Rue, pour se rendre au donjon ducal de la maison d'Anjou, devenu son château fort; songeant (entre autres projets) à l'établissement des postes aux lettres: moyen politique, né de la pensée d'assimiler les parties du royaume qu'il voulait gouverner; grande idée qui prouve le génie créateur de ce souverain, si diversement jugé par l'histoire.

Puisque nous avons fait une digression, disons deux mots de l'institution des postes; elle touche à notre vieil intérêt local.

Les postes, en présence des chemins de fer et de la télégraphie, nous paraissent un mode de communication suranné; mais reportons-nous au quinzième siècle, au milieu des ruines féodales, et disons qu'elles étaient un progrès, immense en résultats. Plus que la force, elles ont contribué à fonder cette nationalité française dont nous sommes fiers, à juste titre.

Tels sont pourtant les temps et les mœurs! Sous Louis XI, après lui, l'organisation des bureaux de poste fut si lente à se développer, qu'à l'avènement de Louis XIII (1610) il n'en existait pas entre Nantes et Paris: jugez des relations de nos vieux Saumurois.

En 1635 seulement, il en fut établi un sur cette ligne, avec service de deux courriers par semaine, pour le transport des lettres et paquets moyennant un taux de deux sols, chaque.

Encore fallut-il Richelieu pour comprendre Louis XI.

1634-1635 sont deux dates rapprochées à enregistrer dans nos annales.

La première marque le passage dans nos murs du grand ministre de Louis XIII qui fonda cette chapelle votive à Notre-Dame des Arpilliers, de laquelle nous parlerons spécialement quelque jour.

La seconde nous montre que Richelieu avait jugé l'importance et la richesse de ce boulevard Ligérien, puisqu'il le rattachait à la capitale afin d'en disposer plus sûrement.

Revenons au sujet principal de notre entretien et disons que la figure de Louis XI n'est pas la seule qui anime l'histoire de Nantilly.

Nous y évoquerons d'autres ombres, chères à nos souvenirs, en continuant d'observer ces belles voûtes, dont chaque pilier présente une page illustrée des chroniques saumuroises.

Si vous voulez les parcourir avec moi, je vous donne un prochain rendez-vous.

Paul RATOUIS.

La musique de l'Ecole de cavalerie jouera ce soir, dans l'enceinte du Carrousel, les morceaux suivants:

- 1° La Part du Diable;
- 2° Le Colibri, polka;
- 3° Don Pasquale;
- 4° Duo, Nabucodonosor;
- 5° Grand air de la Juive;
- 6° Baccio, valse.

Par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, la compagnie des chemins de fer d'Orléans est autorisée à ajouter à son tarif spécial D, n° 56, pour le transport de certaines marchandises, au départ de Bordeaux, le prix de 27 fr. par 1,000 kilogrammes, frais de chargement, déchargement et de gare compris, pour le transport de Bordeaux (Bastide) à Saumur, de la Nacre brute expédiée par chargement complet de 5,000 kilogrammes au minimum, avec faculté par la compagnie de prolonger de cinq jours au-delà des délais réglementaires, pour les transports à petite vitesse, la durée du transport dont il s'agit.

On écrit du Croisic au Journal de Maine-et-Loire:

« Vendredi dernier, 22, vers midi, plusieurs marins appartenant au Chamois, vaisseau à vapeur de l'Etat en station au Croisic, se trouvaient près de ce port, faisant leur tournée ordinaire pour l'inspection de la pêche. Ils aperçurent un poisson énorme échoué sur un banc de sable. C'était un thon qui, poursuivant des mulots, s'était trop avancé et, la marée se retirant, se trouvait dans l'impossibilité de fuir. Un des marins l'ayant tué d'un coup d'aviron porté sur la tête, l'animal a été amené à la cale du port, où une affluence considérable s'est portée pour le voir. Après avoir été vidé, il a été hélé à bord du Chamois. Ce poisson, sans être d'une espèce aussi délicate que celle dite germond, offre une chair agréable et nourrissante. Son poids a été évalué à 200 kilogrammes. »

Il paraît certain que la légion allemande et la légion belge, qui doivent aller au Mexique concourir à défendre le trône de l'empereur Maximilien viendront s'embarquer à Saint-Nazaire, sur les bâtiments de la Compagnie transatlantique.

Ces deux légions sont fortes de 6,000 hommes. Les départs auront lieu à raison de 500 par bâtiment.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses administrés, que du jeudi 28 juillet au lundi

22 août présente année, une enquête sera ouverte à la Mairie de cette ville, sous la présidence de M. le Juge de paix du canton sud de Saumur, à l'effet de recevoir les observations qui pourraient être faites sur le projet d'acquisition formulé par M^{me} veuve Maffray, veuve Raguideau et M. Millocheau-Maffray, des portions de terrains de la Boire-Quentin qui pourraient être aliénées sans inconvénient pour la navigation.

Les observations des intéressés seront reçues au secrétariat de la Mairie, tous les jours, de midi à deux heures (fêtes et dimanches exceptés).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 25 juillet 1864.

Le Maire de Saumur,

CHEDEAU, adjoint.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Vienné. — On assure que les vues générales exprimées dans les pourparlers préliminaires, présagent une bonne issue de la Conférence.

Stuttgart. — La chambre Wurtembergaise a adopté à l'unanimité une motion d'un député, M. Oesterlein, contre l'occupation de Rendsbourg par les Prussiens. Par cette proposition, la chambre met à la disposition du gouvernement tous les moyens pour s'opposer avec les autres Etats à cet acte de violence.

On lit dans la Gazette de Breslau:

« On apprend d'une source digne de foi que le gouvernement d'Augustowo, qui, l'année dernière, avait été réuni aux provinces gouvernées par le général Mourawieff, va être de nouveau replacé sous l'autorité du lieutenant de l'empereur dans le royaume de Pologne. »

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

ETAT-CIVIL du 16 au 30 juin 1864.

NAISSANCES. — 16, Marie-Joséphine Pellé, rue de l'Abreuvoir; — Paul-Urbain Ruaux, route de Tours; — 23, Laure-Florence Guériteau, rue des Capucins; — Louis-Henri Fournier, rue de la Gueule-du-Loup; — 24, Gabrielle-Emma-Marguerite Lasalle, rue du Puits-Neuf; — Jean-Baptiste Pizon, rue St-Nicolas; — 27, Charles Roquet, rue du Bellay; — 28, Alexis-Edouard-Lucien Goriau, rue Beaurepaire; — Ernestine Thibault, rue de Fenet; — 29, Georges-Camille Barré, rue de la Tonnelle.

MARIAGES. — 18, Jean Méchine, boulanger, de Rillé, et Rose Prout, femme de chambre, de Saumur; — 20, Pierre-Joseph Vallet, tonnelier, et Anne-Louise Rebeilleau, domestique, tous deux de Saumur; — 25, Henri Gabillé, cocher, et Anne-Félicité Desbois, domestique, tous deux de Saumur; — Etienne Juby, cultivateur, de Brain-sur-Allonnes, et Marie-Louise-Clémentine Maupoint, cuisinière, de Saumur; — 27, René Delaunay, marchand

boucher, de Thouarcé, et Adèle Berge, sans profession, de Saumur; — 28, Louis-Constant Blain, tanneur, et Marie-Louise Marandeu, domestique, tous deux de Saumur; — René-Augustin Guillon, boulanger, et Marie-Madeleine Sichére, lingère, tous deux de Saumur; — François Boilit, scieur de long, et Marie Duvaux, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Louise Lelarge, 15 mois, rue de Fenet; — 17, Théodore Gendron, propriétaire, 56 ans, rue des Boires; — Léocadie-Marie Touron, 8 jours, rue Traversière; — 18, Maurice Oudry, menuisier, 58 ans, à l'Hôpital; — Adélaïde, blanchisseuse, 52 ans, épouse de Jean-Louis Bergo, à l'Hôpital; — 20, Françoise Boucherie, rentière, 67 ans, veuve François Chouannière, rue Royale; — 21, Renée Langevin, propriétaire, 72 ans, veuve Pierre Rigault, rue d'Orléans; — Geneviève-Marthe Laurent, journalière, 67 ans, veuve Pierre Leroy, à la Providence; — 25, Adrien-Alexandre Poitevin, 8 mois, quai St-Nicolas; — Marie Lelarge, 3 ans, rue de Fenet; — Marie-Jeanne Coteille, rentière, 95 ans, veuve Joseph Delaporte, à l'Hôpital; — 28, Jules Charles Simon, 8 jours, à l'Hôpital; — Léon Thibault, 12 ans, à l'Hôpital; — 30, Antoine Brédèche, journalier, 25 ans, à l'Hôpital; — Jean-Baptiste Claudel, cavalier de remonte, 45 ans, célibataire, à l'Hôpital-Militaire; — Martine Hulint, sans profession, 66 ans, veuve Paul Deva!, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Changement de Domicile.

M. POTTET, chapelier, a transféré son domicile rue Saint-Jean, 58, près de la place de la Bilange.

BULLETIN FINANCIER.

La semaine financière est assez triste. Les spéculateurs prennent leurs vacances et laissent le marché à peu près désert. Nous approchons de la liquidation et toutes les valeurs sont en baisse. Le 3 0/0 est retombé jusqu'à 66 fr. Le Mobilier a reculé à 980. Ainsi des autres valeurs, à l'exception du Comptoir d'Escompte, de plus en plus recherché, qui a monté de 875 à 915.

Parmi les chemins de fer français, les plus fermes sont le Nord et le Lyon. Parmi les chemins étrangers, on recherche surtout le Séville-Xérès, dont les recettes présentent chaque semaine un accroissement remarquable.

Il y a d'assez nombreuses émissions en ce moment; nous avons déjà recommandé à nos lecteurs les obligations de 500 fr. émises par la Société immobilière du boulevard du Temple. A l'approche de la clôture qui va avoir lieu le 3 août, nous rappelons que ces obligations sont garanties par première hypothèque sur 9,000 mètres de terrain et sur les immeubles construits avec les fonds de cette émission. Elles sont remboursables en 31 annuités, avec bénéfice progressif de 25 fr. par an, et rapportant 3 0/0 d'intérêt.

C'est répondre au goût bien prononcé des capitaux que leur offrir des placements immobiliers, et nous ne sommes point étonnés du succès qui accueille la souscription ouverte par la Société immobilière de Limoges, chez M. Huguet, banquier, 32, rue Notre-Dame-des-Victoires. Le nom des hommes honorables qui patronent cette entreprise, à la tête desquels se trouve M. Michel Chevalier, sénateur, sont une recommandation éclatante auprès du public, qui se rend compte d'ailleurs facilement des bénéfices que doit produire pour la Société la construction d'un nouveau quartier dans la ville de Limoges, trop étroite pour sa population.

On a pu lire ces jours-ci, dans le *Moniteur*, un article intéressant sur les richesses houillères et métallurgiques de la Corse. Cet article fait pressentir l'avenir réservé à la Société des comptoirs-unis, qui a pour but de féconder et de développer ces immenses ressources. La seule entreprise des mines du Cap Corse, dont elle est propriétaire, assure déjà un bénéfice annuel de 22 0/0 aux souscripteurs pour les 4 millions du capital émis présentement, et divisé en 8,000 actions de 500 fr. La souscription est ouverte chez MM. Le Batteux et Cie, 43, rue Drouot. Une grande partie du capital est déjà souscrit à Londres. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

tourne aussi bien qu'une fille de l'endroit.

« Maintenant que je sais tourner les rouets et faire des câbles pour les navires, maintenant, je m'assieds au foyer, allaitant mon petit Caqueux.

« Et mon cœur s'échauffe à ses caresses, comme s'il était fils d'un baron.

« A chacun sa destinée: ne nous plaignons pas de celle que Dieu nous a faite. »

Sény chantait d'une petite voix violente, la tête levée et les yeux au ciel. Il mettait son orgueil à répéter exactement et sans hésitation les chansons qu'il connaissait, et, pour atteindre ce but glorieux, toute son attention n'était pas de trop. Au dernier couplet, après avoir respiré longuement et bruyamment, comme un garçon qui vient de s'acquitter en conscience d'une tâche difficile, au dernier couplet seulement, il reporta sur sa mère un regard tranquille et satisfait. La plainte de la paysanne exprimait, avec une touchante vérité, des mécomptes et des chagrins domestiques que la châtelaine connaissait depuis longtemps. Le mariage lui promettait également un époux appartenant à une bonne famille du pays, et, en définitive, elle n'avait recueilli de son union avec M. de Kaniblek qu'une situation déshonorée, et dans laquelle la force des choses, en

laissant les fautes personnelles, met l'expiation en commun. Les réflexions les plus poignantes s'étaient succédé dans l'esprit d'Eléonore, jusqu'au moment où Sény chanta ces paroles si naïvement éloquentes:

« Maintenant que je sais tourner les rouets et faire des câbles pour les navires, maintenant, je m'assieds au foyer, allaitant mon petit Caqueux.

« Et mon cœur s'échauffe à ses caresses comme s'il était fils d'un baron. »

Oh! oui! la pauvre mère le sentait: l'abjection de son mari n'était rien à l'amour profond que lui inspirait son fils. Elle aussi se résignait à son sort, quelque misérable qu'il fût; elle aussi trouverait la force de vivre pour l'enfant qui chantait assis sur le bord de sa robe, et qu'elle n'osait regarder en ce moment, craignant de ne pouvoir retenir ses larmes.

— Ah! maman, vous dormez! dit le chanteur, d'un ton où perçait l'accent du reproche.

— Non pas! Où as-tu pris que je dormais? répliqua la mère, arrachée à sa rêverie. Ta chanson est fort belle, Sény; mais elle n'est pas gaie, et elle éveillait en moi certains souvenirs.

L'enfant appuya son menton sur une de ses mains, et s'accoudant sur les genoux de sa mère:

— Je dirai à Rogard de ne plus m'apprendre de chansons, puisque cela vous rend triste. Je voudrais être grand et fort pour empêcher qu'on ne vous fit du chagrin. Ces vilains hommes d'hier soir, par exemple; oh! si j'avais eu un fusil!

Mme de Kaniblek sourit tristement.

— Tuer les gens pour s'en débarrasser serait un moyen trop violent, dit-elle; d'ailleurs, ces vilains hommes sont les amis de ton père.

— Ils me font peur, reprit l'enfant, et papa me fait peur aussi. Tenez, ma bonne petite mère, si vous voulez, tandis qu'il est à la chasse, nous allons nous sauver bien loin. Je ne suis pas fatigué; je marcherai toute la journée dans les bois, pour retourner avec vous à Hannebont, auprès de mon oncle.

— Ton oncle ne voudrait pas de nous, mon chéri; il est fâché contre moi. Si nous quittions ton père, nous serions sans ressources. Nous n'aurions ni maison ni pain.

— Oh! que si! répliqua Sény avec assurance; je travaillerai pour vous, maman, et nous aurons tout ce qu'il faudra.

— Travailler? et que ferais-tu à six ans?

(La suite au prochain numéro.)

ABONNEMENTS.

Un an. Six mois.
 PARIS, 15 fr. 8 fr.
 DÉPART., }
 CORSE, } 18 fr. 10 fr.
 ALGÉRIE, }
 ÉTRANGER, selon le tarif postal.

11^e année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

BUREAUX A PARIS,

Rue Sainte-Anne, 64.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste sur Paris, ou s'adresser aux Libraires ou aux Messageries.

La FRANCE ÉLÉGANTE, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa onzième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. — Renonçant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la FRANCE ÉLÉGANTE a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La FRANCE ÉLÉGANTE publie dans le courant de chaque année : — 1° 24 numéros, format grand in-8°, édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur ; — 2° 28 à 30 gravures de modes inédites, coloriées et dessinées par M^{me} Héloïse LÉLOIR ;

— 3° 12 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre ; — 4° 12 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants ; — 5° 4 à 6 planches de tapisseries coloriées ou dessins pour crochet, fil de tricot ; — 7° Plusieurs morceaux de musique, de chant et de piano ; — et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figurent dans ses colonnes pour nous dispenser de tout éloge.

Parmi les écrivains les plus aimés du public, citons au hasard : MÉRY, PAUL FÉVAL, PIERRE ZACCONE, JULES SANDEAU, ALFRED DES ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, ÉTIENNE ENAULT, JULES KERCOMARD, ELIE BERTHET, M^{me} ANAÏS SÉGALAS, COMTESSE DASH, CLÉMENTINE ROBERT, ETC., ETC.

On peut donc affirmer sans exagération qu'il n'est pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses abonnés.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :
 Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE COUTIN.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 25 juillet 1864, le sieur Pierre Coutin, aubergiste et charpentier, demeurant à Vihiers, a été déclaré en état de faillite ouverte. M. Gratien, membre du tribunal, a été nommé juge-commissaire de cette faillite, et M. Buffard, huissier à Vihiers, syndic provisoire.

Le greffier du Tribunal, H. BUSSON. (346)

Étude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
 Pour cause de départ.

Le dimanche 31 juillet 1864, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez M. BOUTARD, propriétaire à la Martinière, commune de St Martin-de-la-Place, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Lits en fer et en bois, couettes, matelas, oreillers, traversins, couvertures, couvre-pieds, rideaux de lits et de croisées, fauteuils, commodes, tables, chaises, tableaux, glaces, toile, effets à usage d'homme et de femme, liège, fûts et bouteilles vides, bois de chauffage, batterie de cuisine et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A CÉDER PRÉSENTEMENT,
 pour cause de santé,

UN MAGASIN DE BLANC, MODES, LINGERIE et autres articles, situé à Angers, rue Plantagenet. Bonne clientèle.

Il sera accordé toutes facilités pour le paiement. S'adresser rue Plantagenet, 21.

A LOUER

UNE TRÈS-BELLE GLACIÈRE.

S'adresser à M. GIRARDEAU, rue du Presbytère, à Nantilly. (337)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
 UN

TRÈS-BEAU JARDIN

De 50 ares, bien planté d'arbres fruitiers en plein rapport, sis au Carrefour, commune de Saint-Lambert, à 2 kilomètres de Saumur. S'adresser, pour traiter, à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (295)

A CÉDER

A Châtellerault,
 UN

ÉTABLISSEMENT DE LIMONADIER

Très-bien achalandé, parfaitement situé, sans aucuns frais d'installation, bail 15 années. Toutes facilités de paiement. S'adresser au bureau du journal.

UN EMPLOYÉ DE COMMERCE, porteur de bons certificats, DEMANDE UN EMPLOI, soit pour la vente au magasin ; soit pour la tenue des livres, pour toute espèce de commerce. S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Le vert du regain de la Grande Prairie-l'Abbé, dite Grélet, située dans l'île Ponneau, ouvrira lundi 1^{er} août et fermera le 1^{er} octobre. Le prix est 15 fr. par mois par cheval, puis un franc pour le garde. On paiera en entrant. S'adresser chez M. PONNEAU, rue Royale, 13, Saumur. (344)

AVIS.

On demande un emploi de régisseur. Les meilleurs certificats seront produits, et dans la gestion, il sera apporté l'expérience de quinze années de stage dans le notariat. S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le CABINET D'AFFAIRES de M. CORMERY est transféré rue Verte, en face de M. Valère, jardinier, près du Champ-de-Foire. (190)

Changement de domicile.

M. REVEAU, agent de charge à Saumur, a transféré son domicile rue du Petit-Mail, n° 5, en face du magasin de la pompe à incendie.

NOUVELLE SOUSCRIPTION
 Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,
 PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,
 Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes, Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 195 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

ÉCHO DE LA PRESSE CATHOLIQUE

Journal paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois,

Prix 4 fr. par an,

Bureaux : Librairie de A. Jossa, éditeur, 8, rue Cassette, Paris.

Les abonnements sont d'un an et partent du 1^{er} avril.

PRIME EXCEPTIONNELLE,
LE CHRIST AU JARDIN DES OLIVIERS

Par M. EVRARD.

Épreuve photographique sur papier carton, format in-folio.

La prime et le journal 6 fr.

Ce journal n'étant composé que d'Histoires et de Nouvelles, empruntées à nos meilleurs auteurs, est destiné à remplacer dans les familles cette multitude de petits journaux à bon marché dont la littérature, souvent anti-religieuse, laisse tant à désirer.

La première année est en vente sous le titre de NOUVELLES ET RÉCITS, un fort vol. grand in-8° à 2 colonnes.

PRIX FRANCO 4 FR.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 26 JUILLET.			BOURSE DU 27 JUILLET.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.	66 05	» »	» »	66 05	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852.	94 20	» »	» 30	94 30	» 10	» »
Obligations du Trésor.	437 50	» »	» »	437 50	» »	» »
Banque de France.	3385	» »	» 5	3375	» »	» 10
Crédit Foncier (estamp.).	1215	» »	» »	1215	» »	» »
Crédit Foncier, nouveau.	1220	» »	» »	1220	» »	» »
Crédit Agricole.	750	» 15	» »	750	» »	» »
Crédit industriel.	732 50	» »	» 2 50	737 50	» 5	» »
Crédit Mobilier.	995	» 12 50	» »	980	» »	» 15
Comptoir d'esc. de Paris.	960	» 45	» »	940	» »	» 20
Orléans estampillé.	873 75	» »	» 3 75	870	» »	» 3 75
Orléans, nouveau.	775	» »	» »	773 75	» »	» 1 25
Nord (actions anciennes).	977 50	» »	» 1 25	977 50	» »	» »
Est.	473 75	» 1 25	» »	475	» 1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	893 75	» »	» 1 25	890	» »	» 3 75
Lyon nouveau.	895	» »	» 2 50	893 75	» »	» 1 25
Midi.	638 75	» 1 25	» »	640	» 1 25	» »
Ouest.	515	» »	» »	510	» »	» 5
C ^e Parisienne du Gaz.	1635	» »	» »	1627 50	» »	» 7 50
Canal de Suez.	473 75	» 1 25	» »	470	» »	» 3 75
Transatlantiques.	560	» »	» »	560	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	68 15	» 15	» »	68 05	» »	» 10
Autrichiens.	408 75	» »	» 2 50	408 75	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	528 75	» 1 25	» »	525	» »	» 3 75
Victor-Emmanuel.	351 25	» »	» »	350	» »	» 1 25
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	341 25	» 2 50	» »	338 75	» »	» 2 50
Crédit Mobilier Espagnol.	611 25	» 5	» »	602 50	» »	» 8 75
Saragosse.	523 75	» »	» 2 50	525	» 1 25	» »
Séville-Xérès-Séville.	445	» »	» 1 25	446 25	» 1 25	» »
Portugais.	305	» 2 50	» »	305	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	302 50	» »	» »	302 50	» »	» »
Orléans.	292 50	» »	» »	292 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	291 25	» »	» »	290	» »	» »
Ouest.	286 25	» »	» »	287 50	» »	» »
Midi.	285	» »	» »	285	» »	» »
Est.	287 50	» »	» »	286 25	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.